

## Electrocardiographie - Médecins généralistes

Doc	a039006
Date de publication	21/11/1987
Origine	NR
	Techniques médicales
Thèmes	Publicité et réclame
	Médecin généraliste

## Electrocardiographie - Médecins généralistes

Un conseil provincial demande au Conseil national si son avis concernant la mention "Electrocardiographie" sur la plaque du médecin généraliste est toujours en vigueur. Le Conseil national rappelant que l'électrocardiographie reste une technique et non une spécialité, confirme son avis de 1977.

Le Conseil national répond qu'en substance, l'avis publié à la page 19 du B.O., n° 26 (1977-1978), est toujours en vigueur. Le Conseil national souhaite rappeler que l'électrocardiographie est une technique et non une spécialité(1).

Il appartient au conseil provincial de veiller au respect des règles de la déontologie médicale en la matière.

(1) B.O., n° 26 (1977-1978), p. 19

Réponse à faire aux médecins généralistes ayant acquis une connaissance en électrocardiographie:

L'effort que vous avez fait pour acquérir une connaissance en électrocardiographie vous permet de pratiquer la médecine générale avec des connaissances plus étendues mais cela ne veut pas dire que vous en avez pour autant acquis le titre de spécialiste en électrocardiographie.

La position du Conseil n'a pas varié depuis des années: le médecin est autorisé à inscrire sur sa plaque, ses en-têtes de lettres et autres documents, la ou les spécialités reconnues et pratiquées.

Le Conseil estime donc que cette qualification ne peut figurer ni sur la plaque, ni sur le papier à lettres.